



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1244

2 March 2017

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1135<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1135 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1244**  
**PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE**  
**AU TADJIKISTAN**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan  
jusqu'au 30 juin 2017.

PC.DEC/1244

2 March 2017

Attachment

FRENCH

Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Tadjikistan :

« Monsieur le Président,

À propos de l'adoption de la décision sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, la délégation de la République du Tadjikistan tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Tadjikistan apprécie la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le soutien qu'elle apporte au pays dans la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE.

Les discussions relatives à un nouveau mandat pour la présence de l'OSCE au Tadjikistan se poursuivent actuellement. À cet égard, la partie tadjike apprécie grandement les efforts déployés par la présidence allemande précédente et par la présidence autrichienne actuelle pour faciliter ce processus en nommant l'Ambassadeur Markus Müller envoyé spécial pour les activités des opérations de terrain au Kirghizistan et au Tadjikistan.

Sachant que les activités du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan ont été suspendues pendant les négociations concernant son mandat, la partie tadjike a décidé, dans le souci de rétablir un fonctionnement approprié du Bureau, de proroger le mandat actuel jusqu'au 30 juin 2017.

Le Tadjikistan se déclare disposé à établir un dialogue ouvert, constructif et fructueux avec toutes les parties intéressées à poursuivre les discussions relatives à des changements au mandat actuel de la présence de l'OSCE dans le pays. La délégation du Tadjikistan invite les États participants à en faire autant en faisant preuve de souplesse pendant les discussions et les consultations et compte sur une adoption en douceur et en temps voulu du nouveau mandat.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration à la décision et au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président. »